



La retraite à 57 ans pour Sarko

PAR PATRICE CARVALHO

Ce quinquennat, qui s'achève, aura décidément été malfaisant jusqu'au bout.

Chacun conservera en mémoire que la protection sociale aura été une cible privilégiée de Sarkozy. C'est un vice-président du MEDEF, Denis Kessler, qui, dans une interview au magazine « Challenges », en octobre 2007, avait rédigé la feuille de route : « défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la résistance ».

Il s'agissait d'en finir avec les principes de la redistribution sociale et de la solidarité. La santé, la retraite sont appelés à devenir des marchandises comme les autres.

Ainsi avons-nous eu droit à une série de mesures visant à dérembourser consultations et médicaments. Les effets n'ont pas tardé à se faire sentir : un nombre croissant de nos concitoyens renoncent à des soins et à des prescriptions. Les mutuelles sont contraintes d'augmenter leurs cotisations et lorsque nous savons que 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, il est aisé d'en mesurer les conséquences : 7% des assurés sociaux ne sont pas couverts par des mutuelles.

La retraite a, elle aussi, fait l'objet de toutes les attentions avec une réforme, qui aura consacré l'allongement de la durée de cotisations et sonné le glas du départ à 60 ans.

Et là, les assurances guignent à la porter car le marché des retraites par capitalisation représente un pactole estimé entre 40 et 110 milliards d'euros par an à l'horizon 2020, partant du fait que la baisse des pensions est évaluée à 8%, selon le Conseil d'orientation des retraites. Parmi les prédateurs, nous trouvons le groupe Malakoff Mederic,

dont le délégué général n'est autre que Guillaume Sarkozy, Monsieur Frère du roi.

La dernière trouvaille néanmoins réside dans les dépassements d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé, souvent au sein même de l'hôpital public.

La Cnam et la Mutualité française estiment, pour 2010, que l'augmentation de la part des honoraires situés au-dessus des tarifs professionnels s'est élevée à 6% et qu'en 20 ans, ces dépassements ont doublé.

Un nouveau coin se trouve donc enfoncé dans le droit à la santé pour tous.

La loi « hôpital, patients, santé, territoires » de 2009 avait prévu que le directeur de l'organisme local d'assurance maladie pouvait sanctionner les professionnels concernés. Très bien ! Sauf que les décrets d'application ne sont jamais parus au Journal officiel.

Mais la cerise vient d'être placée sur le gâteau. Le gouvernement a publié un autre décret. Il vise à contraindre les mutuelles à rembourser les dépassements d'honoraires établis jusqu'à 50% au-dessus du tarif Sécurité.

Ainsi la pratique du dépassement se trouve-t-elle encouragée, tandis que les cotisations des mutuelles vont à nouveau augmenter.

Un nouveau coin se trouve donc enfoncé dans le droit à la santé pour tous.

J'en connais un qui s'en moque : il a à sa disposition l'hôpital américain de Neuilly ou le Val de Grâce. Que cela n'empêche pas les français de le mettre à la retraite au plus vite. Rassurez-vous, lui aura de quoi vivre ! ■